

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Aurillac  
**LACAPELLE VIESCAMP - Commune**

Séance du mardi 22 octobre 2024  
Délibération N° DE\_048\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	8	11
Date de la convocation : 15/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Maryline MONTEILLET.

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Aurore LEFEBVRE, Simone SALAT, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU

Représentés : Patrice COUDON représenté par Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Serge POTEL représenté par Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS représentée par Aurore LEFEBVRE

Absents et Excusés : Patrick EVEILLARD, Antoine GENGE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annelise MICHEL-GAGNAIRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération de la décision modificative n°2 - LACAPELLE-VIESCAMP 2024**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article 2151-50, "Réseaux de voirie" au budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour voter les crédits supplémentaires et procéder aux réajustements des comptes.

Mme le Maire propose de virer 4 000,00 euros de l'article 2118-34 "Autres terrains" vers l'article 2151-50 "Réseaux de voirie", comme suit :

Investissement		Recettes	Dépenses
2118 - 34	Autres terrains "Chemin de randonnée"	0	-4 000,00
2151 - 50	Réseaux de voirie	0	4 000,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Date de transmission de l'acte: 23/10/2024  
Date de réception de l'AR: 23/10/2024

015-211500889-DE\_048\_2024-DE  
A G E D I

Mme le Maire propose d'approuver la décision modificative.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve les mouvements de crédits susvisés pour réajuster les comptes.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Maryline MONTEILLET  
Président de séance



Annelise MICHEL-GAGNAIRE  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 23/10/2024  
Date de reception de l'AR: 23/10/2024

015-211500889-DE\_048\_2024-DE  
A G E D I